

Image not found or type unknown



Pret en commun voiture, moto

Par **osak**, le **15/11/2011** à **15:27**

Bonjour,rnrncomment cela se passe til lors d'un divorce, mon mari et moi avont de s pret en commun consommation, voiture motornlors de la separation doit on revendre voiture et moto pour rembourser une partie des prets, ce qui a mona vis serait le plus raisonnable, mais mon mari veut garder la voiture sur lequel il y a un pret de plus de 30000 euros que nous en remboursons que depuis un anrnrnmoi je veux revendre pour liquider les prets vu l'importance de la somme,lui refuse, que faire ca r il ne veut ni perdre ses motos ni sa voiturernmerci

Par **mimi493**, le **15/11/2011** à **17:52**

Il faut, dans le cadre du divorce, qu'il prenne un autre pret à son nom propre après l'ONC pour rembourser le pret commun et qu'il vous verse votre part (valeur vénale des véhicules - ce qu'il reste à rembourser)/2